L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 JUILLET 1853.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Comp.
Bureau-Propriétaires :
G. F. WEISSE. H. RUDOUIN.
E. DUVERGER. S. HARRY.
N° 22, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MERCREDI MATIN, 27 JUILLET 1853.

Whigs du Quatrième District.

Assemblée

Une assemblée des whigs du 4me district républicain aura lieu JEUDI SOIR, 28 du courant, à 8 heures, au café du Surveillant Perrin, coin des rues Bourbon et Orléans, afin de nommer des délégués à la Convention de Baton Rouge et organiser un Club pour le district.

☞ A une assemblée de whigs du cinquième district républicain, du 24 district, tenue hier soir, pour choisir des Délégués à la Convention Whig de Baton Rouge, qui doit avoir lieu le 3 août prochain, M. F. Morse est appelé au fauteuil et les personnes ci-après sont désignées :

Président—P. A. MICHEL,
Secrétaire—S. D. HUBBARD, O. ANDAY,
J. T. BAILEY, A. B. SORAPURU, Secrétaire.

L'EPIDEMIE.

Une regrettable parole est tombée des lèvres d'un assistant-aldermen dans la dernière séance du Conseil. Il s'agissait de la composition d'un Bureau de santé. L'ordonnance portant que sur les quinze membres du Bureau on en pourrait nommer cet sept médecins, M. Dalton demanda le motif de cette restriction. C'est, lui répondit un de ses collègues, que les médecins sont des théoriciens.

Nous avouons ne pas comprendre ce mot-là. Les théories médicales ne s'arrêtent pas à la spéculation, elles sont fondées sur l'observation des faits, elles sont le fruit de l'expérience commune. Un médecin peut se faire sur l'origine de la fièvre jaune une théorie quelconque, mais cela n'empêche pas de combattre le mal par tous les moyens que la science met à sa disposition. Pourquoi donc jeter à la face de tout le corps médical une injure gratuite ? S'il y a parmi nous des hommes capables d'être réellement utiles comme membres du Bureau de Santé, ce sont les médecins. Un machiniste de Sainte-Catherine ou un débitant de porc connaissent l'état de la place, mais ils n'entendent rien à l'hygiène. Ils ont en outre sur les sujets qui sont du ressort de la Faculté de fausses notions et des idées complétement erronées. Or, quand il s'agit de la salubrité publique, les erreurs produites par l'ignorance sont toujours dangereuses.

Voilà pourquoi on se savait, à notre sens, choisir de meilleurs gardiens de la santé publique que les médecins.

Quant à la *théorie* qui paraît causer une si grande frayeur à l'honorable assistant-aldermen dont nous parlions plus haut, c'est elle qui nous a valu les plus belles découvertes de la science moderne. La théorie accomplit tous les jours des merveilles, et rapporte encore elle réanimait à Paris un Congrès européen chargé de délibérer sur toutes les questions intéressant la santé publique.

Veut-on savoir ce qu'était l'ancien lazaret de Marseille, créé et soutenu par des ordonnances royales, avant que les médecins en eussent obtenu la suppression ? Qu'on lise les lignes suivantes que nous empruntons à la *Gazette des Hôpitaux* :

« Ce lazaret, dont nous pouvons parler de visu, offrait une prison entourée de grillages de bois et de fer, contenant dans son enceinte spéciale un enclos particulier où le malheureux atteint ou soupçonné d'une maladie contagieuse n'avait pas besoin de soigner qu'un garde qui n'approchait que après avoir chaussé des sabots, s'être revêtu d'une camisole, d'un pantalon et d'un gilet de toile cirée, et ne lui apportait les remèdes qu'au bout d'une planche. Le médecin du lazaret n'entrait pas dans sa chambre, le malade, s'il le pouvait, était tenu de se présenter à la porte de sa prison, s'il s'agissait d'ouvrir un bubon, on prenait subrepticement à sa faire lui-même l'opération, en assistant, par cela le moment d'observer l'usage de ses sens, *lors même que le bubon n'était pas encore parvenu à suppuration.* »

Le chirurgien, affublé aussi d'un de ces costumes de toile cirée, et auquel il ne manquait que le long nez de perroquet de rigueur en fer, tenant en main de la camelotte à parfums, ouvrait d'une vaste chirurgie, ne se décidait à ouvrir lui-même le bubon, dans les cas d'absolue nécessité, qu'à l'aide d'un instrument à longue queue !

Au lieu de ce hideux sépulcre, il existe maintenant à Marseille un lazaret où les quarantaines ont 70 chambres séparées, dortoirs pour 40 personnes et une infirmerie de 20 lits, sans compter les dépendances nécessaires à l'administration et une petite pharmacie, des bains d'eau douce et des bains d'eau de mer, et quelques chambres pour les parents qui pourraient être forcés de séjourner.

Pour donner une idée de l'importance du congrès réuni à Paris, nous croyons devoir citer les noms des représentants officiels que chaque puissance y envoya. deux délégués, dont l'un membre du corps diplomatique et l'autre médecin, furent commissionnés à ce sujet, ainsi,

L'Autriche est pour délégués : M. Lavison, consul général, le docteur Meuis, conseiller du gouvernement de Sa Majesté Impériale, protecteur de la Dalmatie.

Le gouvernement des Deux Siciles : M. Falcone, consul général; M. le docteur Carbonaro, secrétaire de la Faculté médicale attachée à la secrétairerie de Naples.

Le gouvernement espagnol : Don Antonio Maria Segovia, consul de S. M. Catholique; M. le docteur Monlau, ancien secrétaire du conseil royal de santé et membre du conseil municipal de santé de Madrid.

Le gouvernement des Etats-romains : M. Escalo, consul général; M. le docteur Cappello, médecin, membre de la magistrature suprême de santé.

Le gouvernement français : M. C. B. David, ministre plénipotentiaire ; M. le docteur Méller, membre de l'Académie nationale de médecine et du comité consultatif d'hygiène publique.

Le gouvernement de la Grande Bretagne : M. Anthony Perrier, consul de S. M. Britannique; M. le docteur Sutherland, inspecteur médical surintendant du conseil général de santé d'Angleterre.

Le gouvernement grec : M. Vitalis, consul de S. M. Hellénique; le docteur Costi, médecin de S. M. Hellénique, professeur à l'université d'Athènes.

Le gouvernement portugais : M. Jean Mourinho da Silveira, attaché à la légation de S. M. très Fidèle, M. le docteur Grande, membre du conseil de S. M. très Fidèle.

Le gouvernement russe : M. d'Kbeling, consul général, M. le docteur Rosenberger, membre du conseil supérieur de santé de Saint-Pétersbourg.

Le gouvernement sarde : M. Magnetto, consul général; M. le docteur Bô, professeur de médecine à l'Université royale de Gênes.

Le gouvernement toscan : M. Ceccoui, consul général; M. le docteur Betti, professeur de médecine et de chirurgie, surintendant des hôpitaux de la Toscane.

Le gouvernement de la Sublime Porte : M. Hajdeon, consul général à Paris; M. le docteur Naricelli, membre du conseil de santé de Constantinople — M. C. E. David, ministre plénipotentiaire français, fut nommé président, deux secrétaires tenaient la plume : M. Jules David et M. le docteur Desormeaux.

Après des débats profonds et de consciencieuses investigations, qui se prolongèrent pendant l'espace de sept mois, la conférence rédigea une convention sanitaire et un règlement international destiné à en déterminer l'application, et dans lesquels le principe fondamental est l'uniformité du système sanitaire pour toutes les puissances méditerranéennes.

Voilà cependant ce que font des *théoriciens*, pour nous servir du langage de l'honorable aldermen. Un théoricien peut être homme d'action, et nous avons de nos médecins une assez haute opinion pour les croire en moins aussi capables que des courtiers marrons et des agents de change de s'occuper de la police sanitaire de la Nouvelle-Orléans. Il est, nous le savons, des médecins ignorants et obtus, mais il ne s'agit pas de ceux-là.

Donc, qu'on nous mette des théoriciens dans le bureau de Santé, et ils nous inspireront plus de confiance que ces hommes qui recommandent de répandre de la chaux dans les rues de la ville, sans connaître même les propriétés de cette substance, et qui s'imaginent naïvement que cet innocent moyen suffira pour sauvegarder la Nouvelle-Orléans.

Puisque nous sommes sur le chapitre de la fièvre jaune, notons en passant que les premiers cas de la maladie qui se soient déclarés ici cette année ont eu lieu à bord d'un navire anglais, l'*Evangéline*, venu de la Jamaïque, et que les cas subséquents ont été signalés dans le voisinage de ce bâtiment. En 1847 l'épidémie a débuté de la même façon. Un système bien ordonné de quarantaine joint à une bonne police sanitaire, dès le commencement des chaleurs, prouverait, selon toute probabilité, la Nouvelle-Orléans de la fièvre jaune. Voici d'ailleurs un sujet de ce que nous lisons dans le *Gazette des Hôpitaux* :

« Quelles que soient les opinions que l'on professe sur la contagion, qu'on admette ou rejette le principe de quarantaine, un médecin, il est impossible de ne pas reconnaître que des causes de dégénérations aussi nuisibles, lorsque un vaisseau arrivant d'un pays frappé de fièvre jaune, Malaga, se développe dans le port de Pauillac, à Marseille, quoique ce dernier soit malsain, et l'épidémie se communique à tous les habitants de la ville, sans exception aucune, en rapportant les causes plus développées. — On ne pourrait donc nier un cordon sanitaire autour de la cité, et par conséquent l'utilité des lazarets, institués d'après le progrès des lumières et de la civilisation ? »

TEXAS—Le steamer *Tyro* arrivé hier, nous a apporté des journaux de Texas jusqu'au 22 courant.

Le général Houk s'est entendu avec le colonel M. T. Johnson pour commencer l'appropriation du pays jusqu'au Pecos.

La chaleur est intense à Galveston : le thermomètre marque 93 degrés à l'ombre.

La lutte électorale qui ardente en Texas. Le juge Ochiltree, candidat whig pour la place de gouverneur, et le juge Caruthers, candidat whig pour représenter au Congrès le District Occidental, paraissent devoir être victorieux tous les deux.

NEW YORK—Le comité démocratique de New York s'est réuni ces jours derniers à Astor House et a voté des résolutions approuvant le programme de Baltimore, recommandant la convocation d'une convention de district et de comté pour nommer une Convention à Syracuse, le 6 septembre. Cette Convention devra désigner les candidats pour les divers emplois publics de l'Etat.

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.

Séance mouv.

Réunion à l'heure accoutumée. Quatorze membres présents. Le but de la réunion est d'entendre un rapport, déjà lu une première fois, du Bureau de Police, et d'en prendre connaissance.

M. Parvis demande l'ajournement, une injonction interdisant au Conseil de procéder à l'enquête réclamée à M. Pondelly.

M. Dilbeary demande la lecture des pétitions et communications.

Une communication de voyer sur la construction des nouvelles prisons en maçonnerie, est référée au comité des rues et alignements.

On lit une lettre du commissaire des rues dans laquelle il recommande l'achat d'une maison de Mr. Desmoldres de la 8e et 3e district.

Une résolution des aldermen Bauer à 600 par mois le salaire des travailleurs employés par les wharfingers, est approuvée.

Une résolution accordant l'usage de la Place d'Armes à M. L. F. Casoir pour un feu d'artifice, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne au second mardi d'octobre.

Bureau de Santé.

Le Bureau de santé s'est réuni hier à midi, dans le but de s'organiser. Son Honneur le Maire présidait et M. Kursheedt remplissait les fonctions de secrétaire par int.

Après la lecture de l'Ordonnance, le Bureau procède à l'élection d'un secrétaire permanent. Le Dr. A. F. Axon est élu.

Le Dr. Heath est élu médecin du Port.

Les commissaires de santé (Health wardens), ont vus sont nommés :

1er ward—Francis Henry Mitchell.
2me ward—F. Wijeon.
3me ward—D. Woodruf, Wm. Prentiss.
4me ward—George Bernardi, B. De Silva.
5me ward—Gustavus Smith.
6me ward—Fortier.
7me ward—L. Nicumède.
8me ward—A. F. Miller.
9me ward—D. F. Farrar.
10me ward—John C. Auld, Thos. Mulvey.
11me ward—J. O. Luzer, R. O. Smith.

Le Bureau adopte une résolution exigeant aux gardiens des cimetières de transmettre chaque jour, au Bureau du Maire, un rapport du nombre d'enterrements. Le dit rapport devra comprendre les inhumations qui auront lieu de six heures du matin à six heures du soir.

Les autres commissaires de Santé seront élus aujourd'hui. Le secrétaire est requis de donner avis à ceux qui ont été élus de se trouver au bureau de Maire aujourd'hui, à neuf heures, afin de prendre leurs commissions et de recevoir des instructions.

Le Bureau s'ajourne pour se réunir de nouveau aujourd'hui à midi.

EUROPE.

Le steamer *Franklin* qui arrivé à New-York dans la matinée du 19 courant avec des dates de Paris jusqu'au 9 juillet et de Londres jusqu'au 6. Nous voyons ajouter, dans la liste des passagers qui se trouvaient à bord, le nom de la princesse Marat et celui de M. Neil S. Browne, ancien ministre plénipotentiaire des Etats-Unis en Russie.

Les dernières dépêches adressées de Vienne au *Times* de Londres nous la date du 5 courant, annoncent que les Russes ont franchi le Pruth à Leova et à Skouliany. Le premier corps d'armée occuperait Valachie et le second la Moldavie. Le général Gortschakoff devait arriver à Bucharest le 6 juillet.

Le rapport adressé à ses sujets au manifeste dans lequel il déclare que si, jusqu'ici, toutes ses propositions de paix n'ont d'autre but que la défense de la foi nationale. Il ajoute qu'il s'est décidé à occuper les provinces danubiennes pour que la Porte voie ou pourrait la conduire son opiniâtreté, mais qu'il n'a nullement l'intention de commencer les hostilités. Il proteste contre les allégations qui lui sont prêtées à ce sujet, et déclare qu'il était indispensable de les consigner dans un acte spécial, afin de prouver à l'Europe, de sonne entière, que ses intentions sont pures et désintéressées.

Il ne nouvellement qu'une semaine précédemment délivrée. Le document ajoute que les hostilités ne commencent que lorsque la Turquie commencera les hostilités. Il proteste contre les allégations qui lui sont prêtées à ce sujet, et déclare que si l'on est en droit d'attendre de la part d'une puissance amie, que la Porte ne commettrait aucune agression, il est également naturel que l'on ait pris toutes les mesures militaires et les travaux de défense ordonnés par la Porte, ainsi qu'elle l'a toujours déclaré, ne sont nullement un commencement de hostilités.

Il ne nouvellement qu'une semaine précédemment délivrée. Le document ajoute que les hostilités ne commencent que lorsque la Turquie commencera les hostilités. Il proteste contre les allégations qui lui sont prêtées à ce sujet, et déclare que si l'on est en droit d'attendre de la part d'une puissance amie, que la Porte ne commettrait aucune agression, il est également naturel que l'on ait pris toutes les mesures militaires et les travaux de défense ordonnés par la Porte, ainsi qu'elle l'a toujours déclaré, ne sont nullement un commencement de hostilités.

Rauchidi-Pacha a répondu à la lettre de M. de Nesselrode. L'offre d'envoyer un ambassadeur à Saint-Pétersbourg y est formellement exprimée. Le ministre turc des affaires étrangères du traité. Le document ajoute que l'empereur tient un langage plein de modération.

Voici sa réponse :

A Son Excellence M. le comte de Nesselrode
SUBLIME-PORTE—*Ministère des affaires étrangères.*

« Monsieur,

« Je me suis empressé de mettre sous les yeux de S. M. le sultan, mon auguste maître, la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 19 mai dernier.

« Le sultan a toujours montré en toute occasion les plus grands égards pour S. M. l'empereur de Russie, qu'il considère comme son allié sincère et comme un voisin bien intentionné. Sa Majesté impériale, ne pouvant ajouter foi aux rapports qui lui ont été présentés, qui attribuent à Votre Excellence, n'hésitera pas à charger un ambassadeur extraordinaire de se rendre à Pétersbourg pour y donner les explications nécessaires. Mais nous ne sommes pas encore informés officiellement que M. l'empereur de Russie, un souverain qui, lors de la dernière guerre, a reconnu notre bon droit, ait changé ses dispositions amicales à notre égard, et nous ne pouvons croire à une telle supposition, parce que nous n'a pas bien compris peut être l'impossibilité réelle où elle se trouvait, à propos de la mission dont il était chargé, le prince Menschikoff, de consigner dans un engagement diplomatique les privilèges religieux accordés au grec. Toutefois, elle éprouva la conciliation de voir notre auguste maître, qui a toujours montré une grande facilité relativement à toutes les questions que M. le prince Menschikoff était chargé de régler d'après les ordres de l'empereur, et même, dans une question aussi délicate que celle des privilèges religieux de l'Eglise grecque, n'aspirant picore à autre chose qu'à donner aux sujets de Sa Majesté impériale les garanties qu'ils pouvaient faire disparaître et réduire à néant tous les doutes qui auraient pu s'élever à cet égard, la Porte se serait empressée de la satisfaire en donnant de prime abord à M. Menschikoff que cet ambassadeur se montrerait satisfait du projet de note qui lui avait été transmis en dernier lieu, et qui contenait toutes les garanties demandées, quoi qu'il en soit, sa fait représentée n'est produite.

« Il est vrai que S. M. le prince Menschikoff a, la seconde fois, abrégé la minute de note qu'il avait donné d'abord, et, en donnant à la fin un projet de note, il a fait quelques changements qui ont donné lieu, pendant la rédaction et le tirage de la pièce, à de nouveaux changements, rendus nécessaires par l'intelligence publique, ce monde contre violence imposée par un ouvrage qui a jusqu'ici inspiré à toutes les obligations légales le respect de l'autorité despotique, et donné qu'il ne se trouvait pas la plus légère infraction aux droits existants.

« Si comme nous devons le présumer, l'empereur de Russie ordonna à son monde de franchir le Pruth, il ne mettra donc pas en alternative nouvelle. Le territoire des Principautés était regardé comme celui de la Turquie, en somme le territoire d'un prince semi-indépendant, appelé l'hospodar.

« Si c'est le territoire turc, dans la pleine acception du mot, l'entrée des troupes est alors un acte d'invasion, un acte de guerre, qui fait surgir des incidents de guerre, et, en particulier, dans ce cas, suppose l'action de la flotte, la création de détroit qui l'entrave, et la section du concours de la Porte, aux vaisseaux de guerre des puissances étrangères.

« Si les principautés ne sont pas strictement le territoire turc, mais les Etats d'un vassal chrétien de la Porte, alors l'invasion, qui est destinée à le contraindre, tombe de lions sur un autre prince chrétien.

« Ce qui rend un acte semblable plus illégitime et plus absurde, c'est que l'empereur de Russie a pour garant la protection que les chrétiens turcs grecs de l'empire ottoman, fait de ces mêmes chrétiens grecs ses premières victimes. Les Principautés ne sont nullement soumises à l'administration distincte sous un prince chrétien ; elles ne veulent pas d'autre protection. Elles n'ont été effectivement séparées du territoire turc que par les traités.

« Voilà, cependant, le territoire, voilà le peuple dont l'empereur de Russie menace de s'emparer dans l'origine, le vicaire d'un Dieu de paix et d'amour, le protecteur naturel de la religion, qu'il ne cesse de violer et de fouler aux pieds. Et c'est à ce titre que l'empereur de Russie a osé prétendre à un droit de protection sur quatre millions de chrétiens turcs, qui, dans les circonstances actuelles, *contrairement* essentiellement à ses intérêts, l'état de paix dont il jouissait et le grand besoin.

« On dit que les ministres de la Porte Ottomane ont répondu dans les termes de la reconnaissance la plus vive envers S. M. l'empereur.

—On lit en tête de la partie non officielle du *Moniteur de Paris* :

« Le gouvernement a déjà plusieurs fois démenti d'une manière catégorique dans les articles de la presse, un fait qu'un journal officiel. L'empereur qu'on a voulu, à tort, représenter comme ayant fait une nouvelle déclaration relative à la question d'Orient. Il est également utile de démentir et de rectifier les faits qui fondraient donner lieu à de fausses appréciations.

« Aussi, un journal a annoncé que le gouvernement avait vendu 30 ou 60 mille fusils à la Porte Ottomane. Il n'en est rien, en effet, aucune de 40 mille fusils ; mais, dans cette circonstance, le gouvernement, je n'ai pas écarté de l'usage invariablement suivi à l'égard des puissances amies et alliées.

« On dit aussi que des officiers français avaient reçu du ministre de la guerre l'autorisation de prendre du service dans l'armée turque. Ce fait est entièrement controuvé.

« Lorsque le gouvernement, à des communications officielles, il ne sort exclusivement de la voie de *Moniteur*. »

—Le *Journal de Francfort* a reçu par Trieste des nouvelles relatives à l'arrivée de l'escadre anglaise aux Dardanelles. Cette escadre ayant été signalée, on pensait qu'elle passerait à Malte, et est arrivée le 12, à la remorque de en calme à vapeur contre le vent nord-est.

Le journal ajoute que l'escadre française, portant pavillon amiral, a mouillé sans perte des Dardanelles sous la frégate la Bretonne, qui est le navire amiral.

La flotte française du vaisseau amiral de Tréfaleur, de Rodney, de l'Albion, de la Vengeance, de Trafalgar, de la Reine, de la Hogue, de Saint-Jean d'Acre, etc., est mouillée le long du rivage, tout en plan de l'ancienne Troade jusque vers l'île de Ténédos.

Toutes les marines de monde seront représentées au Dardanelles. Une correspondance de Smyrne du 20, apprend qu'un brick et une corvette ottomane venaient d'arriver au mouillage.

—On lit dans le *Journal des Débats* :

« Une lettre de Malte annonce que la flotte de l'amiral Dundas (la partie de sa flotte qui n'est pas dans la mer Noire) *(stuff for Sebastopol)* est de ce qui se voit chez nous, les états-majors anglais sont en temps ordinaires logés dans les hôtels, et ne vivent que de la table d'hôte. Les hommes de la marine marchande n'ont pas cet avantage ; ils ont un grand'chambre servant de salon et de salle à manger.

« Il paraît qu'arrivé à Malte, l'amiral Dundas a déclaré qu'il ne voulait pas de table d'hôte, et qu'il ferait manger ses officiers comme ses matelots, dans les batteries complétement dégréées de leurs mâts. Cette mesure a été prise, dit-on, à bien-être qui leur est imposé ; mais l'amiral Dundas est si populaire dans la flotte, qu'on a obéi avec empressement à cet ordre rigoureux. »

—On écrit de Malte, le 23 juin, au *Times* :

« Le bateau à vapeur à hélice *The Wasp*, de Smyrne, est arrivé le 20. Rien d'important. Il a rencontré dans l'Archipel une partie de la flotte, qui était bien en ordre, et faisait route pour les Dardanelles. Le général Rose a visité Smyrne. Un brick a apporté *Hannibal* qui arrivait hier ici. Elle partira lundi pour Malte, pour le bateau français, a ramené le général Canrobert, qui est demandé à Malte pour le siége de Sébastopol. »

FEUILLETON.

LES MAITRES SONNEURS,

ROMAN PAR GEORGE SAND.

(Troisième Version.)

Il y eut un frémissement de la bête parmi perdre pied, mais Brulette tint bon, et, mettant de côté toute crainte, se mit à nager avec force et courage. Elle avait déjà fait la moitié du chemin, et, à la vue de la grève où les habitants, qui l'avaient vue partir, l'appelaient à grands cris, elle reprit haleine et se sentit sauvée.

—A présent, dit-il en marchant contre moi et en me parlant pour me reprocher d'avoir mis sa vie en danger, je vous avais vue partir, et je vous avais suivie de loin, car je ne vous perdais pas de vue un moment. Je vous ai vue revenir à bout de force, et je me suis jeté à l'eau pour vous secourir. Si vous vous étiez noyée, j'aurais voulu me noyer avec vous, car je ne veux pas vivre sans vous.

—Et moi, répondit Brulette, je ne veux pas vivre sans mon parrain, et je ne veux pas qu'il meure. Il faut donc que vous me sauviez tous les deux, ou que nous périssions ensemble.

—Ce n'est pas ce que vous avez dit, répondit Huriel, et je ne veux pas me contenter d'une parole qui ne me dit pas tout ce que j'ai besoin de savoir. Vous avez dit que vous ne vouliez pas vivre sans votre parrain, et moi je vous dis que je ne veux pas vivre sans vous. Or, dites-moi, Brulette, si vous m'aimez ou si vous ne m'aimez pas.

—Je vous aime, répondit Brulette, mais ce n'est pas de cet amour-là que je vous parle.

—Si, c'est de cet amour-là que je vous parle, et je demande qu'il vous soit répondu. Je vous aime, Brulette, et je veux être votre mari.

—Ah ! Huriel, vous ne le pouvez pas, répondit Brulette, vous savez bien que votre père ne le veut pas.

—Mon père ne le veut pas, répondit Huriel en se levant, mais il le faudra bien, car je ne veux pas vivre sans vous, et je ne vous quitterai pas que vous ne m'ayez dit que vous m'aimez.

—Eh bien, oui, je vous aime, dit Brulette, et je ne veux pas vivre sans vous.

—A la bonne heure, dit Huriel en se rasseyant à son tour. Voilà le bon côté de Brulette, celui qu'il faut voir et entendre. Je l'ai vu dans le temps, et je l'ai retrouvé aujourd'hui. Or donc, nous en voilà d'abord, que pour le moment nous ne nous quittons plus, et que nous nous aimons. Nous verrons après cela à nous entendre avec votre parrain.

—Mais, Huriel, je ne veux pas me marier sans son consentement, et je ne veux pas me marier contre le mien.

—Et moi, je ne veux me marier qu'avec vous, et je ne veux pas me marier contre le vôtre. Nous voilà donc tous les deux d'accord, et, si votre parrain ne veut pas consentir à notre bonheur, il faudra bien qu'il y consente.

—Mais, Huriel, il faut que vous sachiez que mon parrain a fait vœu de ne jamais donner son consentement à mon mariage avec un homme qui ne sera pas sonneur de profession.

—Et moi, répondit Huriel, je fais vœu de ne jamais être sonneur de profession, et je tiendrai mon vœu, car je ne veux pas être sonneur.

—Mais, Huriel, vous ne savez pas ce que c'est que d'être sonneur, et vous ne pouvez pas vous imaginer que votre parrain ne vous ait pas fait connaître ses volontés à ce sujet.

—Je ne sais pas ce que c'est que d'être sonneur, répondit Huriel, et je ne veux pas le savoir. Je ne veux pas être sonneur, parce que je ne veux pas être séparé de vous, et que je ne veux pas vivre sans vous. Je ne veux pas être sonneur, parce que je ne veux pas être sonneur, parce que je ne veux pas être sonneur, parce que